## MAROŠ ŠEFČOVIČ VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 6 juillet 2011 Ares (2011) 733242

## NOTE A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES REPRESENTATIVES

Je fais suite à nos échanges récents relatifs au projet de modification du statut et souhaite vous faire part d'un certain nombre de considérations susceptibles de former nos discussions dans les mois à venir.

Les discussions dont nous sommes en train de fixer le cadre s'inscrivent dans la durée : comme vous le savez, la phase initiale de conception d'un projet de proposition ne fait pas l'objet de concertation afin de préserver la marge d'appréciation de la Commission et le caractère collégial de ses orientations.

La communication du 29 juin marque le début d'une nouvelle phase au cours de laquelle les représentants du personnel auront pleinement l'opportunité de discuter de chaque aspect du projet, tant sur le plan des principes que des modalités de rédaction. A cet égard, le fait que la Commission ait pris note d'un projet de texte juridique complet ne saurait être interprété comme une volonté de limiter le champ des discussions mais plutôt comme le témoignage d'une transparence totale de la part de la Commission dès le début des concertations.

La phase de concertation que nous entamons trouvera son aboutissement dans les prochains mois avec l'adoption d'une proposition de règlement à soumettre au Parlement Européen et au Conseil. Comme vous savez, après le Traité de Lisbonne, la modification du Statut suivra pour la première fois la procédure ordinaire (codécision), ce qui est un élément très important à tenir en considération. Ceci marquera l'ouverture d'un troisième temps politique consacré aux négociations avec ces deux institutions. J'ai pris bonne note de vos demandes visant à rester pleinement associés aux discussions qui prendront place à ce stade et vous rappelle qu'une décision du Conseil fixe déjà les modalités d'une concertation tripartite avec le personnel lors de la procédure législative. De plus, je vous confirme ma volonté de vous tenir pleinement informés de l'évolution des discussions tout au long de cette phase.

Enfin, l'adoption d'un règlement modifiant le statut sera suivie d'une quatrième étape consacrée à sa mise en œuvre à travers des mesures d'exécution qui, elles aussi, feront l'objet d'une concertation préalable conformément aux dispositions de l'accord cadre.

Nos discussions au cours des prochains mois porteront de toute évidence sur le projet du 29 juin mais vous donneront aussi l'occasion de mettre en avant vos idées en matière de révision statutaire. Je vous confirme que le champ de la concertation reste ouvert à ce stade et compte sur votre engagement lors de cette nouvelle phase de discussions pour exprimer des propositions constructives qui aillent dans le sens du maintien de l'attractivité d'une fonction publique européenne de grande qualité tout en prenant en compte les développements au sein

de l'Union. Comme le Président Barroso l'a dit devant la Plénière du Parlement Européen ce 5 juillet, nous voulons préserver l'indépendance, la compétence et la permanence de la Fonction Publique européenne. Je souhaite que nous puissions mener des discussions centrées autour d'enjeux réalistes et susceptibles d'aboutir à des propositions concrètes de la part de la Commission.

S'il vous appartient pleinement d'organiser la démarche des organisations syndicales et professionnelles, je tiens néanmoins à souligner que ces négociations gagneraient à mon avis à être menées dans une atmosphère sereine où les participants ne seraient pas filmés à leur insu et où les appels à la mobilisation du personnel ne seraient pas lancés sans réflexion profonde quant à leurs conséquences.

La DG HR prendra rapidement contact avec vous en vue d'organiser ces concertations. Il va de soi que l'engagement sur le fond – à savoir celui d'une concertation ouverte et constructive – s'accompagne d'un engagement sur la forme – à savoir la mise en place d'un calendrier de négociations ambitieux mais réaliste.

Amond Gifford